RÉSUMÉ

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR UNION MONTRÉAL
DEVANT LA COMMISSION DES INSTITUTIONS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
À L'OCCASION DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE PROJET DE LOI 78

Dans le cadre des consultations entourant le projet de loi 78, Union Montréal, formation politique dirigée par le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, a formulé six recommandations.

En matière de financement des partis politiques, nous expliquons certains défis auxquels font face les formations politiques municipales montréalaises en termes d'organisation électorale. Les réalités électorales sont telles que les organisations ont les mêmes besoins que leur contrepartie provinciale (ressources humaines, matérielles et financières). Or, les formations politiques de municipales montréalaises sont régies par une législation moins avantageuse que les formations politiques au niveau provincial, notamment en ce qui a trait à l'allocation versée aux partis politiques, aux crédits d'impôts et aux dépenses autorisées en période d'élections. Union Montréal croit que les dispositions législatives devraient mieux refléter les réalités électorales montréalaises et propose :

- *R.1 Que les partis politiques municipaux montréalais bénéficient d'un financement public égal à celui accordé aux partis provinciaux. Que sa base de calcul soit la même que celle proposée à l'article 9 du projet de loi 78 ;*
- *R.2 Que le crédit d'impôt pour les premiers 100$ contribués à une formation politique municipale montréalaise soit de 85% ;*
- *R.3 Que les dépenses autorisées en période électorale aient la même base de calcul pour les partis municipaux montréalais que pour les partis provinciaux.*

Afin d'accroître la transparence et de restaurer la confiance des citoyens, Union Montréal estime que le Directeur général des élections devrait jouer un plus grand rôle et propose :

- *R.4 Que les contributions de plus de 500$ aux partis politiques municipaux montréalais soient transmises par les partis au DGE, qui administrera les crédits d'impôts à octroyer aux électeurs. Le DGE verra à remettre aux partis les sommes en question une fois qu'elles auront été comptabilisées.*

En ce qui a trait au volet de la carte électorale abordé dans le projet de loi 78, Union Montréal croit que la question de la représentation électorale nécessite une étude approfondie, qui se ferait séparément et indépendamment de celle sur le financement des partis politiques. C'est pourquoi Union Montréal propose :

- *R.5 Que le projet de loi 78 soit scindé de sorte à traiter de la représentation électorale séparément du financement des partis politiques ;*
- *R.6 Que Montréal conserve, à travers les nouvelles délimitations de la carte électorale, sa représentativité actuelle.*

Finalement, avec l'arrivée de nouvelles règles de financement, qui constitueront la plus importante réforme en matière de financement politique depuis l'adoption en 1977 de la *Loi régissant le financement des partis politiques et modifiant la Loi électorale*, Union Montréal encourage une présence et une intervention accrues du DGE, qui s'avéreront nécessaires.

Mémoire présenté par
Union Montréal

devant la
Commission des institutions de l'Assemblée nationale

à l'occasion de la consultation générale sur le projet de loi 78,
Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives

1er février 2010

TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT PROPOS – UNION MONTRÉAL, UNE FORMATION POLITIQUE ACTIVE, CRÉDIBLE ET EXPÉRIMENTÉE.....P.3

2. INTRODUCTION – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES : UN PROBLÈME DE PERCEPTION.....P.4

3. PREMIÈRE PARTIE – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES :
MODIFIER LA LÉGISLATION POUR MIEUX REFLÉTER LES RÉALITÉS ÉLECTORALES
DE LA SCÈNE MUNICIPALE MONTRÉALAISE P.5

   3.1 MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC ET MUNICIPALITÉ DISTINCTE.....P.5

   3.2 DES FRAIS GRANDISSANTS POUR LES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX MONTRÉALAIS
   EN PÉRIODE ÉLECTORALE ET COMPARABLES AU PALIER PROVINCIAL.....P.6

   3.3 L'IMPORTANCE D'ACCROÎTRE LE RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS :
   SOUMETTRE AU DGE LES CONTRIBUTIONS DE PLUS DE 500$.....P.8

4. DEUXIÈME PARTIE – REPRÉSENTATION ÉLECTORALE :
POUR UNE REPRÉSENTATION JUSTE ET EFFECTIVE DE MONTRÉAL, LA MÉTROPOLE DU QUÉBEC.....P.9

   4.1 LA PERTINENCE DE SÉPARER L'ÉTUDE DE LA CARTE ÉLECTORALE
   DE L'ÉTUDE DU FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES.....P.9

   4.2 REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE : RAPPEL HISTORIQUE
   ET IMPORTANCE POUR MONTRÉAL DE CONSERVER SA REPRÉSENTATION ACTUELLE.....P.9

5. CONCLUSION.....P.11

1. AVANT-PROPOS – UNION MONTRÉAL, UNE FORMATION POLITIQUE ACTIVE, CRÉDIBLE ET EXPÉRIMENTÉE

Union Montréal est la formation politique dirigée par le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay. Fondée en 2001 sous l'appellation de l'Union des citoyens et des citoyennes de l'île de Montréal (UCIM), Union Montréal est un parti structuré, dynamique, dont les membres adhèrent aux valeurs démocratiques et croient en l'importance de la participation citoyenne.

Avec près de 15 000 membres lors des élections de 2005 et 2009, Union Montréal a toujours été très active sur le plan de la vie démocratique, à travers l'organisation soutenue de congrès, de conseils généraux, d'assemblées générales et autres rassemblements. Le 1er novembre 2009, Union Montréal remportait une troisième élection et devenait la première formation politique à remporter trois mandats consécutifs à la mairie de Montréal.

Union Montréal est un acteur politique qui prend son rôle de leader au sérieux. Au printemps 2009, quelques mois avant le déclenchement de l'élection, la formation politique organisait une vaste consultation populaire en ligne et invitait l'ensemble de la population montréalaise à partager ses priorités pour le développement de la métropole. À travers cette consultation, Union Montréal souhaitait, à l'aube d'une campagne électorale, consulter non seulement sa base militante, mais également l'ensemble des Montréalais. Des milliers de Montréalais ont répondu à l'appel. Ainsi, au-delà de l'organisation électorale, au-delà de ses activités de financement, Union Montréal est un leader sur la scène politique et favorise une saine vie démocratique.

Par ailleurs, Union Montréal fait, sur une base régulière, diverses représentations. En décembre 2008, le parti déposait auprès du greffier et président d'élection à la Ville de Montréal un document intitulé *Propositions visant à augmenter la participation des électeurs aux élections municipales*. Dans un premier temps, Union Montréal suggérait cinq moyens étendus d'exercice du droit de vote : le vote par correspondance ; le vote au bureau du directeur de scrutin ; le vote par Internet ou par téléphone ; le vote itinérant ; l'inscription d'un électeur le jour du scrutin. Dans un deuxième temps, Union Montréal proposait six outils supplémentaires aux partis politiques municipaux pour favoriser la participation : l'accès annuel à la liste électorale permanente ; la réduction de la période électorale pour s'arrimer avec la période électorale québécoise ; une hausse des dépenses électorales admissibles; l'accès des candidats aux édifices à logements multiples ; la compilation des électeurs ayant voté le jour du vote ; la représentation des partis aux endroits de vote.

En somme, les dirigeants d'Union Montréal ont une connaissance fine des réalités du terrain et de la législation en vigueur en matière de réglementation électorale et de financement des partis. Ainsi, les recommandations mises de l'avant dans le présent mémoire visent d'une part à alimenter la réflexion entourant le projet de loi 78 et d'autre part à bonifier la législation afin qu'elle reflète davantage les réalités électorales sur le territoire montréalais. La perspective présentée est celle d'un parti politique montréalais ; nos propos ne visent pas à aller à l'encontre des autres formations politiques, mais ont plutôt comme objectif de refléter la réalité que l'on connaît.

2. INTRODUCTION – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES : UN PROBLÈME DE PERCEPTION

En 1977, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la *Loi régissant le financement des partis politiques et modifiant la Loi électorale* et créait par le fait même un précédent historique. Le Québec allait devenir une référence internationale en matière de réglementation du financement des partis politiques. Cette nouvelle loi venait, notamment, interdire les contributions des personnes morales ; fixer un plafond strict quant aux contributions permises ; instaurer une allocation de l'état aux partis politiques ; créer une institution distincte chargée d'appliquer les dispositions de la loi.[1] Bien que cette loi ait permis de franchir de grands pas en matière de transparence et d'équité, trente ans plus tard, il semble souhaitable d'y jeter un regard neuf.

Des événements récents ont soulevé plusieurs questions quant au financement des partis politiques. Actuellement, les impressions sont à l'effet qu'une contribution faite par un électeur, par exemple de 1000$ à une formation politique au niveau municipal, pourrait avoir une influence sur les élus dans le processus d'octroi des contrats du gouvernement et ce, même si ladite contribution est faite dans le plus grand respect de la loi électorale. En d'autres mots, parce qu'un individu donne à un parti, il « attendrait quelque chose en retour ».

Parmi les dispositions de la loi qui ne reçoivent plus l'appui des citoyens, mentionnons les dons anonymes. Au niveau municipal, la *Loi sur les élections et les référendums sur les municipalités* permet à un parti de recueillir des dons anonymes jusqu'à concurrence de 20% de ses revenus annuels. L'idée que le cinquième des revenus d'un parti puisse provenir de sources non dévoilées en inquiète plusieurs et alimente la problématique de la perception liée au financement des partis politiques. Le maire de Montréal et chef d'Union Montréal, M. Gérald Tremblay, a annoncé le 10 août 2009 que sa formation politique n'accepterait plus de dons anonymes. Les autres partis municipaux montréalais ont fait de même. Le projet de loi 78 prévoit d'ailleurs l'abolition des dons anonymes, une mesure que les membres d'Union Montréal saluent.

Ainsi, restaurer la confiance des citoyens en matière de financement des partis politiques devra passer par de nouvelles façons de faire et par une plus grande surveillance et transparence.

Finalement, nous croyons que la question de la représentation électorale nécessite également une étude approfondie, tout aussi exhaustive que celle du financement politique. La représentation des différentes régions du Québec sur l'échiquier québécois n'est pas une simple affaire de chiffres ou de population. Il faut réfléchir et agir de façon à conserver la représentativité et l'identité des différentes régions. Certaines régions ont une population qui stagne, d'autres sont en croissance, d'autres encore sont en décroissance. L'objectif consiste à trouver un juste équilibre qui assurera une représentation effective des régions – en gardant toujours en tête que Montréal est la métropole du Québec. Cette réflexion devrait se faire séparément et indépendamment de celle sur le financement des partis politiques.

[1] Bordeleau, Francine. *Le financement politique et le contrôle des dépenses électorales au Québec – D'hier à aujourd'hui*, Collection Études électorales, 2003, 80 pages.

3. PREMIÈRE PARTIE – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES : MODIFIER LA LÉGISLATION POUR MIEUX REFLÉTER LES RÉALITÉS ÉLECTORALES DE LA SCÈNE MUNICIPALE MONTRÉALAISE

3.1 MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC ET MUNICIPALITÉ DISTINCTE

Lorsque l'on situe Montréal par rapport à l'ensemble des municipalités du Québec, inutile de le rappeler, la métropole du Québec est de loin la plus peuplée.

	Municipalité de Montréal
Population[2]	1 640 565 Montréalais (21,5% de la population québécoise)
Nombre d'électeurs inscrits[3]	1 100 206 électeurs
Nombre d'élus	103 élus
Nombre d'arrondissements	19 arrondissements

Or, malgré son statut de métropole, Montréal est régie par les mêmes règles électorales que les municipalités de 5000 habitants et plus. Plusieurs arrondissements montréalais ont un nombre d'électeurs plus élevé que bon nombre de municipalités du Québec et que leur contrepartie québécoise, et font donc face à de sérieux défis d'organisation électorale.

	Montréal	**Québec**
	Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie	**Circonscription de Rosemont + Circonscription de Gouin**
Nombre d'électeurs inscrits	**96 617 électeurs** (selon les statistiques de l'élection du 1er novembre 2009)	**51 903 électeurs + 43 554 électeurs = 95 457 électeurs** (selon les statistiques de l'élection du 8 décembre 2008)
Population totale	**133 618** (selon le recensement de 2006)	**70 920 + 60 420 = 131 340** (selon le recensement de 2006)

[2] Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. *Répertoire des municipalités*, http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/repertoi.asp

[3] Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. *Élections municipales 2009*, http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/

	Montréal	Québec
	Arrondissement de Montréal-Nord	**Circonscription de Bourassa-Sauvé**
Nombre d'électeurs inscrits	**53 955 électeurs** (selon les statistiques de l'élection du 1er novembre 2009)	**48 694 électeurs** (selon les statistiques de l'élection du 8 décembre 2008)
Population totale	**83 911** (selon le recensement de 2006)	**77 497** (selon le recensement de 2006)

À titre d'exemple, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie combine deux circonscriptions électorales québécoises : celle de Rosemont et celle de Gouin. En termes de financement et d'organisation, une campagne électorale municipale dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie équivaut au financement et à l'organisation nécessaires pour deux circonscriptions électorales québécoises, soit celle de Rosemont et celle de Gouin.

Par ailleurs, certains arrondissements et circonscriptions provinciales sont similaires. C'est notamment le cas de Montréal-Nord. Le territoire de l'arrondissement (nommé Montréal-Nord) et celui de la circonscription provinciale (nommé Bourassa-Sauvé) sont très similaires. Les défis en termes d'organisation électorale sont donc similaires.

3.2 DES FRAIS GRANDISSANTS POUR LES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX MONTRÉALAIS EN PÉRIODE ÉLECTORALE ET COMPARABLES AU PALIER PROVINCIAL

Les dépenses en période électorale sont un autre facteur qui distingue Montréal du reste des municipalités du Québec, se comparant plutôt aux coûts d'une campagne électorale dans une circonscription montréalaise. À Montréal, les formations politiques municipales et provinciales ont d'ailleurs souvent recours aux mêmes fournisseurs en période électorale, ce qui témoigne de cette similarité des coûts.

Au cours des dernières années, ces coûts n'ont pas diminué pour les partis politiques municipaux montréalais, si l'on considère uniquement les coûts reliés à la location d'un local électoral pouvant desservir jusqu'à sept candidats par arrondissement. Cette situation n'a pas d'équivalent dans les autres municipalités du Québec. Les coûts pour les annonces publicitaires dans les journaux et les coûts de publication du matériel électoral n'ont pas diminué non plus. Faire une campagne municipale sur le territoire montréalais est donc comparable à une élection québécoise en termes d'organisation, de ressources humaines, de ressources matérielles et financières.

Un parti municipal montréalais compte 103 candidats, un nombre qui se rapproche du total de candidats pour une élection québécoise, qui est de 125. Les crédits d'impôts du côté du municipal sont différents du Québec et moins avantageux. Pourquoi donc, pour une même somme contribuée à un parti politique municipal et provincial, le crédit d'impôt serait-il plus avantageux du côté de Québec? Un dollar contribué par un électeur Montréalais à un parti politique municipal vaudrait-il moins que le dollar qu'il contribue à une formation provinciale?

Dans un communiqué[4] émis à la suite de l'annonce du projet de loi 78, le maire de Montréal et chef d'Union Montréal, M. Gérald Tremblay, soulignait des aspects intéressants du projet de loi, notamment les règles favorisant davantage le financement populaire. Un crédit d'impôt plus généreux pour les contributions de 100$ et moins est une des mesures qui favorise le financement populaire et est déjà prévue dans le projet de loi 78. Or, le projet de loi propose un crédit d'impôt plus généreux du côté provincial. Union Montréal estime que le crédit d'impôt pour les 100 premiers dollars devrait être équivalent et aussi avantageux du côté municipal.

En somme, Union Montréal estime que l'application de la loi en matière de financement des partis politiques devrait se faire en considération du statut de métropole de Montréal et devrait refléter les réalités et exigences des partis politiques municipaux montréalais. La municipalité de Montréal devrait être régie par les mêmes paramètres législatifs que les formations provinciales.

Or, le maximum de contribution de 1000$ par personne au municipal nous semble acceptable. Union Montréal est en accord avec le projet de loi 78 qui prévoit conserver cette même limite. Le nombre de contributions (et de contributeurs) doit être l'objectif d'un parti politique, et non le montant des contributions. Autrement dit, les partis doivent rayonner et se donner comme objectif de rejoindre le plus grand nombre de gens possible, et non de hausser les contributions des individus.

Recommandations :

- **R.1 Que les partis politiques municipaux montréalais bénéficient d'un financement public égal à celui accordé aux partis provinciaux. Que sa base de calcul soit la même que celle proposée à l'article 9 du projet de loi 78 ;**

- **R.2 Que le crédit d'impôt pour les premiers 100$ contribués à une formation politique municipale montréalaise soit de 85% ;**

- **R.3 Que les dépenses autorisées en période électorale aient la même base de calcul pour les partis municipaux montréalais que pour les partis provinciaux.**

[4] Ville de Montréal. *Communiqué : Le maire de Montréal se réjouit des modifications législatives proposées par le gouvernement du Québec à la Loi électorale*, 25 novembre 2009, www.ville.montreal.qc.ca

3.3 L'IMPORTANCE D'ACCROÎTRE LE RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS (DGE) : SOUMETTRE AU DGE LES CONTRIBUTIONS DE PLUS DE 500$

Afin de rendre encore plus transparent le financement des partis politiques, Union Montréal propose d'accroître le rôle du Directeur général des élections (DGE). Le DGE est une institution rigoureuse et indépendante en laquelle les citoyens ont confiance. Actuellement, c'est à chaque parti politique qu'incombe la responsabilité de recueillir et de valider les contributions reçues. Union Montréal propose que les contributions de plus de 500$ soient désormais directement transmises au DGE, qui se chargerait d'en assurer la validité et d'émettre les reçus pour fins d'impôts. Au-delà des gestes qui sont déjà posés en matière de publication des donateurs, nous croyons que le DGE pourrait se charger de diffuser, dans les meilleurs délais, la liste des contributions reçues par formation politique (par exemple en affichant le tout sur son site web).

Recommandation :

- **R.4 Que les contributions de plus de 500$ aux partis politiques municipaux montréalais soient transmises au DGE, qui administrera les crédits d'impôts à octroyer aux électeurs. Le DGE verra à remettre aux partis les sommes en question une fois qu'elles auront été comptabilisées.**

4. DEUXIÈME PARTIE – REPRÉSENTATION ÉLECTORALE : POUR UNE REPRÉSENTATION JUSTE ET EFFECTIVE DE MONTRÉAL, LA MÉTROPOLE DU QUÉBEC

4.1 LA PERTINENCE DE SÉPARER L'ÉTUDE DE LA CARTE ÉLECTORALE DE L'ÉTUDE DU FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

Tel que mentionné en introduction, Union Montréal estime que la question de la représentation électorale nécessite une étude approfondie, qui serait distincte de l'étude du financement des partis politiques. Ces deux questions sont tout à fait différentes et méritent chacune une réflexion en profondeur. Union Montréal juge que le projet de loi 78, dans sa forme actuelle, devrait être scindé en deux projets de loi distincts.

Advenant que le projet de loi 78 suive, tel quel, le processus législatif, Union Montréal tient à se prononcer quant à la représentativité de Montréal sur l'échiquier provincial. Bien que le projet de loi 78 aborde la question de la carte électorale québécoise, et non municipale, Union Montréal est interpelé par le sujet et croit qu'il est crucial que Montréal conserve, sur l'échiquier provincial, une représentation juste, effective et digne de son statut de métropole du Québec.

4.2 REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE : RAPPEL HISTORIQUE ET IMPORTANCE POUR MONTRÉAL DE CONSERVER SA REPRÉSENTATION ACTUELLE

Au fil des différentes révisions de la carte électorale ayant eu lieu au cours des 30 dernières années, l'île de Montréal a fait face à une perte nette de 5 circonscriptions. Alors que Montréal comptait 33 circonscriptions sur un total de 122 en 1980 (soit 27% des circonscriptions), actuellement, Montréal compte 28 circonscriptions sur un total de 125 (soit 22,4% des circonscriptions québécoises). L'île de Montréal compte un total de 1 265 430 électeurs, soit une moyenne de 45 194 électeurs par circonscription, ce qui correspond presqu'exactement à la moyenne québécoise de 45 207 électeurs par circonscription.

Le projet de loi 78 a le mérite d'assurer un minimum de sièges à chaque région du Québec et d'assurer par le fait même une représentation minimale de chaque région. Dans le cas de Montréal, l'île conserverait au moins 28 circonscriptions. Union Montréal salue cette mesure qui protège les circonscriptions montréalaises.

Or, selon notre compréhension du projet de loi 78, le nombre minimal de circonscriptions serait de 126, mais le nombre final n'a pas encore été déterminé et devrait augmenter. Union Montréal estime que la prudence est de mise dans la délimitation d'une nouvelle carte électorale et se préoccupe des conséquences, à moyen et à long terme, qu'aurait une diminution constante de la représentation de Montréal sur l'échiquier provincial.

Montréal a une identité particulière, un statut unique au Québec, qu'il faut promouvoir. Montréal est non seulement la métropole du Québec, elle est aussi une métropole internationale. Elle est le poumon économique de notre province. Sa population est diversifiée.

Les élus montréalais représentent une population hétéroclite, que ce soit sur le plan culturel, économique ou social. Aussi, dans certaines circonscriptions montréalaises, on compte des milliers d'individus d'origines diverses qui n'ont pas encore obtenu leur droit de vote, mais qui ont tout de même recours à leur élu et à certains services ou programmes gouvernementaux. Voilà une autre réalité qui différencie Montréal du reste du Québec : certains élus montréalais se trouvent à représenter et à servir une population beaucoup plus importante que ne le laisse présager le nombre d'électeurs recensés dans leur circonscription.

En somme, à travers la délimitation de la nouvelle carte électorale, Union Montréal estime qu'il est crucial que Montréal conserve sa représentativité actuelle sur l'échiquier québécois.

Recommandations :

- **R.5 Que le projet de loi 78 soit scindé de sorte à traiter de la représentation électorale séparément du financement des partis politiques.**

- **R.6 Que Montréal conserve, à travers les nouvelles délimitations de la carte électorale, sa représentativité actuelle.**

5. CONCLUSION

Le projet de loi 78 propose la plus importante réforme en matière de financement politique depuis l'adoption de la *Loi régissant le financement des partis politiques et modifiant la Loi électorale* adoptée en 1977. Avec cette nouvelle législature s'ouvre de nouveaux horizons pour chacune des formations politiques qui devront assumer pleinement leurs responsabilités et leur leadership en matière de diffusion de l'information. Union Montréal fait déjà des efforts considérables en la matière et informe, au meilleur de ses capacités, ses militants et ses donateurs des règles régissant le financement des partis politiques.

L'institution qu'est le Directeur général des élections (DGE), qui est à la fois reconnue, respectée et non-partisane, devrait être appelée à jouer un rôle important avec l'arrivée de nouvelles règles de financement. Le Québec est l'un des rares endroits au monde qui peut se vanter d'avoir une institution tel le DGE. Les citoyens et les partis s'en remettent naturellement à cette institution. L'une des missions du DGE, qu'il remplit déjà fort bien, est l'éducation et la diffusion de l'information en matière de financement et de règles électorales. Union Montréal estime qu'avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, une présence et intervention accrues du DGE seront nécessaires. Par ailleurs, notre formation politique, comme elle l'a toujours fait, continuera à sensibiliser les citoyens et les contributeurs.